

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 24 mai 2018  
Date d'affichage 24 mai 2018  
**Nombre de conseillers**  
en exercice 29  
présents 20 (+ 8 pouvoirs)  
votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180604-DEL\_18\_05\_30\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2018

Affichage : 06/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le TRENTE MAI à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry PERRE

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Claire DUCCELLIER

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois demandes de subvention ont été formulées auprès des services municipaux. Il s'agit des associations suivantes :

- Lycée Polyvalent Robert Garnier
- Association S.O.R
- VSF Football

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à verser les subventions suivantes :

- Lycée Polyvalent Robert Garnier : 400 €
- Association S.O.R : 179,71 €
- VSF Football : 1 026 €

Pour copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**